

**Extrait du Procès-Verbal de la réunion du
Conseil d'Administration du 22/09/2022
Délibération n° 2022-39**

Sur convocation en date du 12 Septembre 2022, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale de la Martinique se sont réunis le Jeudi 22 Septembre 2022 à 14h30 précises, afin de délibérer en session ordinaire ce jour, dans la salle de réunion du Syndicat Mixte d'Electricité de la Martinique (SMEM) – Centre d'Affaires Agora 2 - 97200 Fort-de-France, sous la présidence, de Madame Jenny DULYS PETIT, 1^{ère} Vice-Présidente du Centre de Gestion, en l'absence de Monsieur le Président, Justin PAMPHILE.

<u>Etaient Présents : 12</u>	
Jenny DULYS PETIT	1 ^{ère} Vice-Présidente – <i>Présidente de séance</i>
Patrice GEMIEUX	Membre suppléant du Conseil d'Administration
Wiltord HARNAIS	Membre titulaire du Conseil d'Administration – <i>Secrétaire de séance</i>
Marie-Claude RAQUIL	Membre titulaire du Conseil d'Administration
Berthe VIELET	Membre titulaire du Conseil d'Administration
Christian PALIN	Membre titulaire du Conseil d'Administration
Françoise ADAINE PETIT	Membre suppléant du Conseil d'Administration
Angèle SERBIN	Membre titulaire du Conseil d'Administration
Christian CONSTANTIN	Membre titulaire du Conseil d'Administration
Eddy LOUIS-ALEXANDRE DIT PETIT FRERE	Membre titulaire du Conseil d'Administration
Marthe ROUVEL	Membre suppléant du Conseil d'Administration
Robert DULYMOIS	Membre titulaire du Conseil d'Administration
<u>Etaient absents : 10</u>	
Justin PAMPHILE – excusé	Président
Maryse JEAN-MARIE - excusée	3 ^{ème} vice-Présidente
Claudie VETRO - excusée	4 ^{ème} vice-Présidente
Hugues TOUSSAY – excusé	Membre titulaire du Conseil d'Administration
Maurice BONTE – excusé	Membre titulaire du Conseil d'Administration
Victor Charles CLAVEAU - excusé	Membre titulaire du Conseil d'Administration
José MIRANDE – excusé	Membre titulaire du Conseil d'Administration
Eliane MIEVILLY - excusée	Membre titulaire du Conseil d'Administration
Nadia ACCUS ADAINE - excusée	Membre titulaire du Conseil d'Administration
Bruno Nestor AZEROT – excusé	Membre titulaire du Conseil d'Administration
<u>Assistaient à la réunion</u>	
Josiane JOURDAIN AURORE	Directeur Général des Services
Mylène EUPHROSINE	Directeur Général Adjoint
Michèle VARASSE	Responsable du pôle Prévention Santé Sécurité au Travail

**Elections professionnelles 2022 : Modalités d'organisation du
Vote/Rappel**

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale modifié,

Considérant que les élections professionnelles pour le renouvellement des instances paritaires (CAP, CCP et CST) se dérouleront en décembre 2022.

Considérant que la préparation des élections des représentants du personnel appelés à siéger au sein des instances consultatives placées auprès du Centre de Gestion est en cours :

- le comité social territorial (CST) pour les collectivités de moins de 50 agents.
- la commission consultative paritaire (CCP)
- les commissions administratives paritaires (CAP A,B,C)

Considérant que lors de la séance du 17 mai 2022, l'assemblée délibérante a décidé de recourir au vote électronique comme modalité exclusive d'expression des suffrages, après un avis favorable unanime du CST en date du 11 mars 2022 et de faire appel à un prestataire, après consultation, pour accompagner au bon fonctionnement et à la surveillance des opérations avec le système de vote électronique.

Considérant que la chambre syndicale CGTM-SOEM, a fait part de sa réserve, lors de la signature du protocole pré-électoral (ci-joint en annexe). Seule la CGTM SOEM sur les 8 signataires a émis un avis défavorable pour le recours au vote électronique.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE :

D'approuver les modalités suivantes relatives à l'organisation du vote électronique pour les élections des représentants du personnel appelés à siéger au sein des instances consultatives placées auprès du Centre de Gestion, CST pour les collectivités de moins de 50 agents, des CAP (A, B et C) et de la CCP :

- **Date des Elections** : scrutin ouvert à compter du 1^{er} décembre à 08 heures et clôture le 8 décembre 2022 à 16 heures
- **Formation** :
Le prestataire, NEOVOTE aura la charge de former les membres des bureaux de vote, entre le 24 et le 28 octobre ; au moins 1 mois avant

l'ouverture du scrutin. Il s'agit des membres des bureaux de vote et le bureau de vote centralisateur (présidents, secrétaires, délégués de liste).

- **Les listes électorales**

Les listes électorales seront établies par le CDG MARTINIQUE au plus tard le 30/09/2022.

- **Les listes des candidats**

Les listes des candidats devront être déposées au moins 6 semaines avant la date du scrutin soit le jeudi 20 octobre à 16 heures.

- **Les professions de foi**

Les professions de foi seront remises par les organisations syndicales au CDG MARTINIQUE afin qu'elles soient mises en ligne sur le site de vote par Internet et transmises aux électeurs, par courrier avec les listes des candidats. Elles devront être conformes à une impression numérique (Format 210x297 mm recto, en pdf/ petit logo en couleur, accroches en couleur).

- **Assistance aux électeurs**

Une cellule d'assistance technique, conformément à la réglementation, sera à la disposition des électeurs :

- Un canal téléphonique

- L'électeur pourra accéder à un centre d'appel, en cas de perte de ses codes et identifiants de connexion.
- L'électeur pourra obtenir des réponses à ses demandes d'assistance.

- Un canal Internet : via un formulaire, accessible au moyen d'un lien en vue de permettre le réassort des codes d'accès des électeurs, selon les règles d'authentification et de transmission prévues.

- Aménagement d'un espace dédié pour le vote par internet :

- L'électeur pourra voter par internet dans un bureau aménagé au CDG, accessible pendant les heures de service. Il pourra se faire assister par un électeur de son choix pour voter, s'il ne dispose pas d'un poste informatique.

- Engagement à mener une campagne d'information auprès des collectivités territoriales et établissements publics.

- Engagement à communiquer régulièrement aux électeurs les données d'accès au site de démonstration pour tester la solution du vote électronique.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Fort-de-France, 22 Septembre 2022

Le Président

